

Les sociétés civiles professionnelles

Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale
- Copie originale des statuts (enregistré à la recette des finances en cas d'apport en nature)
- Copie originale du pv de nomination de(s) gérant(s) nommé (s) par un acte séparé avec copie(s) de leur(s) pièce(s) d'identité
- Attestation d'inscription ou agrément provisoire de la société au sein des ordres /organismes professionnels le cas échéant
- Publication au JORT pour les sociétés civiles professionnelles soumises à l'obligation de publication de sa création
- Liste des associés avec copies des pièces d'identité
- Déclaration du bénéficiaire effectif

Délais

- Jours à compter de la date du début de l'activité mentionnée dans la carte d'identification fiscale

Redevances à acquitter

Cinquante dinars (50 TND)

Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires
- L'adjonction d'un nom commercial ou d'une enseigne nécessite un certificat de réservation valable